Collection « Etudes et documents »
No 222

Rémy Rochat

VIVRE A FONTAINE AUX ALLEMANDS

Editions Le Pèlerin

INTRODUCTION

Rude tâche que de retrouver la population de Fontaine aux Allemands.

Pour le XVIIe siècle, pour dire impossible. Les documents manquent. On se basera juste sur les deux derniers dîmiers du siècle connus. Il se pourrait néanmoins que des découvertes puissent se faire dans la comptabilité de LL.EE. aux ACV, ainsi que dans les registres notariaux de la même institution. Ce travail de dépouillement énorme ne nous est pas permis pour l'heure.

Le XVIIIe siècle sera plus bavard. A vrai dire les listes ne manquent pas. Simplement il faut savoir qu'il ne s'agit que d'hommes, les femmes étant ignorées. La trace de celles-ci serait à retrouver dans les registres d'état-civil, aussi des ACV.

Pour le XIXe siècle, beaucoup de listes d'hommes, aucune de femmes, mis à part la pièce essentielle de cette époque-là, le recensement de 1831, le seul complet sur lequel on puisse mettre la main, et pas rien que pour Fontaine aux Allemands, pour toute la commune. Ce recensement-là est d'autant plus précieux. Nous y avons souvent recours lors de nos études historiques sur la région.

Le XXe siècle redevient moins bavard, pour la simple raison que les documents se font à nouveau moins nombreux, mais que surtout la population se disperse pour ne plus laisser que quelques maigres lambeaux ici ou là. La Fontaine aux Allemands se meurt, qui d'ailleurs perd même son nom au profit du simple « L'Allemagne », ce qui manque totalement de charme et nous désole. Mais nous prenons acte, on ne dit plus : « ah ! pis tu vas à la Fontaine aux Allemands », mais simplement : « ah ! pis tu vas à l'Allemagne ». C'est plus court certes, ça reste désolant pour ceux qui ont connu la grande époque de ce hameau, c'est-à-dire les habitants aujourd'hui tous décédés, et les rares historiens qui tiennent encore à se pencher sur l'histoire de cette petite collectivité humaine.

Nous avions presque abandonné l'idée de faire figurer ces listages dans nos collections. Quand il nous vint à l'idée que ces listes, même si beaucoup se recoupent, témoignent autant si ce n'est plus que d'autres documents, d'une population qui a réellement existé. Ils ont vécu là, hommes et femmes, sur ce haut plateau un peu déshérité, combe à froid où l'hiver les températures doivent atteindre des records. On n'avait guère le choix. Si d'aucuns avaient construit à sur le Crêt, ou Chez Moïse Cart, situations plus privilégiées, d'autres durent s'installer au fond de la Combe et subir les froids hivernaux avec philosophie. Fallait quand même que sa têche de bois soit bien garnie, d'autant plus qu'il faut se souvenir qu'en ces temps lointains demeurait en toute bâtisse la grande cheminée, nid à froid, rendant les cuisines pour dire inchauffables quand la température descend trop où que la bise s'en mêle.

On entendait ainsi hurler tous les vents de la région, et même, quand ils hantaient encore la contrée, les loups, qui étaient descendus des sombres forêts

du Risoud pour s'aventurer près des maisons à la recherche de quelque nourriture que l'homme aurait abandonnée. Ils allaient plutôt sur les fumiers où, à l'instar des renards, ils se nourrissaient des restes ensanglantés des vêlages.

La vie était donc dure et difficile à la Fontaine aux Allemands, ou à Fontaine aux Allemands, terme que nous employons plus facilement que le premier, encore qu'il fut très certainement moins usité, si ce n'est pas du tout. C'est ainsi. Ce témoignage, ces vieux et vieilles de la vieille, ils le méritaient. Il serait injuste et ingrat de les laisser sombrer définitivement dans l'oubli, seconde mort. Et pour les femmes, invisibles, on pourra estimer qu'elles furent aussi nombreuses que les hommes, et tout autant si ce n'est plus méritantes. Déjà c'étaient elles qui menaient la barque, laissant croire à leurs hommes qu'eux seuls commandaient. Les pauvres !

Les Charbonnières, en décembre 2005 :

Voir table des matières en fin de volume.

Notes prises dans les archives de la commune du Lieu

A17, séance du 22e mars 1858. La municipalité, vu que César Louis Truan, fermier des propriétés provenant de Louis feu Jaques Aron de Sur le Crêt ne remplit pas ses conditions, décide que la récolte sera vendue sur plante pour être fauchée et charge le secrétaire de prévenir le dit Truan de ne pas compter sur cette ferme et de prendre ses mesures en conséquence.

A17, séance du 10 avril 1858. On dépose sur le bureau un rapport de Michaud caporal des gendarmes en date du 7e courant, par lequel il fait connaître qu'étant en patrouille à Fontaine aux Allemands il a remarqué que l'on avait brisé toutes les vitres & fenêtres du bâtiment provenant de Louis feu Jaques Aron Lugrin de Sur le Crêt, observant en outre que le forestier Guignard Henri doit pouvoir donner des renseignements sur l'auteur de l'enlèvement des palissades formant la propriété qui joint la dite maison.

Considérant le délabrement du dit bâtiment et les grands frais qu'il y aurait à faire pour le rendre convenablement logeable.

Considérant enfin que le but de cette acquisition n'a pas été en vue de maintenir ce bâtiment mais uniquement celui d'agrandir la montagne de l'Ordon.

En conséquence la municipalité décide de faire un essai de vente de ce bâtiment fixé au 14e juin prochain dès les 3 heures après midi, ce qui sera publié et affiché et inséré deux fois sur la Feuille de la Vallée. Au dit bâtiment sera joint le jardin et du terrain.

A17, séance extraordinaire du 16 août 1858. Monsieur le syndic fait rapport qu'ensuite de la mise qui a eu lieu pour la maison de Fontaine aux Allemands et du prix qui en a été offert, il a cru devoir dans les intérêts de la commune se transporter sur les lieux avec M. Nicole voyer afin d'examiner le bâtiment dans tous ses détails et voir s'il y avait avantage à le démolir pour être employé au bâtiment qu'on doit reconstruire, ou bien à le céder pour les six cents francs offerts.

L'opinion de cette dernière alternative ayant fortement prévalu d'après l'examen qui en a été fait et les calculs il s'est abouché conjointement avec le secrétaire, avec Constant fils de Philippe Nicole, avec lequel une convention soit promesse de vente a été faite, laquelle est déposée sur le bureau.

La municipalité après examen de la convention et d'après le rapport de M. le syndic, la ratifie, vu que tous les moyens ont été employés pour tirer le meilleur parti possible du bâtiment. Ce qui sera soumis au Conseil communal pour préavis, dans sa prochaine assemblée.

A17, séance du 20 mai 1861. Vu le mauvais état du chemin tendant dès Combenoire à l'Allemagne, le secrétaire est chargé d'inviter les administrations

de ces hameaux à faire réparer ce chemin de suite et d'une manière convenable pour mettre fin aux réclamations qui sont adressées à ce sujet.

A17, séance du 29 juillet 1861. Vu la demande de Lucien Reymond pour l'obtention d'une nouvelle patente détruite par l'incendie qui a consumé sa maison un préavis favorable lui est accordé pour la faire remplacer.

ACL, BA4, du 22 août 1858. Assemblée du Conseil communal au Séchey[1]. Présidence de Mr. Louis Meylan premier scrutateur, vu l'absence du Président et du vice-président.

Il est procédé à l'appel nominal, lequel constate l'absence de quinze membres.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte sous les auspices de la Divinité.

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin dernier, lequel est approuvé après une légère rectification.

Il est fait lecture d'un préavis de la Municipalité par lequel elle demande d'être autorisée à passer acte pour une promesse de vente qu'elle a faite à constant Nicole de Philippe de la Fontaine aux Allemands de la maison provenant de Jaques Aaron Lugrin de Sur le Crêt, laquelle maison est sise à la Fontaine aux Allemands. Plus d'un jardin contigu à la maison du côté du midi, plus de cent toises de terre à l'orient de la maison et y contigu, et cela pour le prix de six cent cinquante francs, le tout sous le cautionnement du père et de Fs Guignard fils de la Frasse.

A17, séance du 26 août 1861. Vu que les propriétés provenant de Lugrin à l'Allemagne ont été amodiées pour être pâturées avec la montagne de l'Ordon, la municipalité charge le secrétaire d'adresser une lettre au Conseil administratif de l'Allemagne pour qu'il veuille bien venir par délégation ou autrement se présenter dans la séance du 9e 7bre prochain pour traiter d'un arrangement concernant le droit de parcours qu'ils ont sur le chemin qui traverse les propriétés Lugrin de manière à ce que le parcours entre ces propriétés et l'Ordon ait lieu sans entraves.

A17, séance du 9e 7bre 1861. Ensuite de l'invitation adressée au Conseil administratif de l'Allemagne, se présente en son nom Fréderic Cart dit Simi, au sujet de l'arrangement à prendre concernant le parcours du chemin traversant les propriétés acquises de Lugrin sur le Crêt, amodiées pour être pâturées avec la montagne de l'Ordon.

Le dit Cart, sur les demandes qui lui ont été adressées, semble plutôt par ses réponses, être venu pour entendre les offres qui lui seraient faites de la part des ayants-droits habitant à vent du dit chemin, estimant à un haut prix la fontaine

[1] Lieu de réunion déplacé dans ce village à cause de l'incendie récent qui a détruit en partie l'Hôtel-de-Ville.

qui y est placée et qu'en résumé l'abandon des dites charrières vaudrait au moins 300 francs.

D'après cette demande et la discussion qui la précède, la Municipalité n'a pas cru devoir faire une offre sans ultérieurs renseignements sur ce qu'il y a à faire pour arriver à une solution.

A17, séance du 27 mars 1862. La municipalité charge le secrétaire d'écrire à Monsieur Eugène Cart à Paris, pour lui demander à acheter la pièce de terre qu'il possède à l'Allemagne enclavée dans les propriétés de la commune et en cas qu'il ne le veuille pas, du moins de l'amodier afin d'éviter une cloison coûteuse.

A17, du 14 juillet 1862. Messieurs Bonard syndic et Samuel Lugrin municipal font rapport à la municipalité que le 10 juillet courant ils se sont rendus à la Fontaine aux Allemands auprès des délégués du dit hameau, Fréderic Cart et Louis Guignard, afin de traiter sur les propositions faites au sujet de l'abandon de la jouissance de l'herbe le long des charrières tendant vers Chez Moïse Cart.

Les délégués de la Fontaine aux Allemands abandonneraient à la commune du Lieu la jouissance de l'herbe des charrières, toutefois en réservant le droit de passage ainsi que la jouissance de la fontaine qui se trouve au centre comme ci-devant.

En compensation de cet abandon de jouissance, la commune cèderait aussi au dit hameau la jouissance d'une certaine quantité de pâturage à prendre à orient et bise de la propriété acquise des Lugrin et cela à prendre dès la borne sud de la propriété vendue à Constant Nicole en tirant droit en haut. Le mur de séparation serait fait à frais communs et on prendrait les pierres du mur qui sépare actuellement le pâturage de la Fontaine aux Allemands de celui de la jouissance qui lui serait cédée. Le mur de séparation entre la propriété de Constant Nicole serait tant à la charge de ce dernier que du dit hameau de la Fontaine aux Allemands à l'entière décharge de la commune.

Les délégués, quoique reconnaissant que le hameau gagne dans l'échange de jouissance proposée, reconnaissent toutefois que cet échange est extrêmement avantageux à la commune et proposent son adoption à la municipalité.

La municipalité après discussion adopte la proposition d'échange et décide de la soumette au Conseil communal dans sa première assemblée.

Les prédits délégués font aussi rapport que le même jour ils sont entrés en pourparler avec Jules Reymond Sur le Crêt au sujet d'un échange de terrain qui pourrait se faire aussi avantageusement pour les deux parties et qui consisterait à ce que Jules Reymond céda à la commune une partie dans le bas de sa propriété et la commune lui céderait en échange la partie orientale entre les terrains restant à Reymond et le mur qui serait construit pour l'échange de jouissance avec le hameau de Fontaine aux Allemands. La partie qui aurait le plus de toises de terrain paierait à l'autre 50 centimes par toise.

Comme le terrain de Reymond doit être clos par la commune, cette dernière serait chargée des murs et de leur entretien. Les pierres du mur actuel seraient à la disposition de la commune.

La municipalité après avoir entendu le rapport ci-dessus et reconnaissant aussi l'avantage qui résulterait pour les deux parties de cet échange de terrain, adopte la proposition des délégués afin qu'elle soit soumise à la ratification du Conseil communal dans sa première assemblée.

A17, séance du 13 décembre 1862. (Lucien Reymond n'est pas cité dans la liste des établissements publics, suite probable à son incendie).

A17, séance du 10e août 1863. Le fermier de l'Ordon demande à la municipalité la dernière herbe des champs et communs à la Fontaine aux Allemands, cette question est renvoyée à la section des domaines.

A17, séance du 23e mai 1864. La section a reçu de M. Reymond Lucien une lettre par laquelle il demande le préavis de la municipalité pour l'établissement d'une pinte dans sa maison à la Fontaine aux Allemands. La section prend en considération sa demande et préavise favorablement à la municipalité.

A17, du 1er août 1864. Il est décidé d'inviter l'administration du hameau de Fontaine aux Allemands d'envoyer des délégués à la prochaine assemblée de municipalité pour traiter de l'amodiation des charrières situées entre les propriétés provenant de Jaques Aron Lugrin dont le hameau est jouissant, à défaut d'arrangement, la clôture des murs se fera à compte à demi entre les parties.

L'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands se fait représenter par son Président, Cart Frédéric, lequel communique les instructions qu'il a reçues de ce hameau concernant l'amodiation à la commune des charrières, instructions qui sont pour ne pas les amodier ; en conséquence la municipalité décide de faire les murs pour, conformément au bail de l'Ordon et Têpe, livrer au parcours du bétail les propriétés de la commune provenant de Jaques Aron Lugrin. Ces murs seront faits de compte à demi avec l'Allemagne. Une publication pour le concours de cette entreprise sera faite ce 1er dimanche.

A17, séance du 3e 7bre 1864. Le hameau de la Fontaine aux Allemands communique par lettre, concernant les murs indivis pour les charrières de la Fontaine aux Allemands, que vu sa position, il ne peut faire sa part que par des corvées faites par les citoyens de ce hameau. Il en demande donc le partage pour exécuter leur portion ou il louera les dites charrières à la commune au prix de vingt francs l'an, ou enfin il les échangera contre du terrain à bise appartenant à la commune.

Sur la lecture de ces communications, M. Cart Fréderic, délégué de ce hameau annonce, que sous réserve de ratification, il pourrait les céder en amodiation pour le terme de trois ans et sans aucune charge pour ce hameau, au prix de quinze francs l'an à commencer en 1865.

La municipalité, après discussion, décide d'admettre l'amodiation au prix de quinze francs l'an.

A17, séance du 3e 7bre 1864. L'entreprise pour la confection des murs sur les pâturages provenant de Louis Lugrin est donnée à Henri Dupraz carrier au Lieu au prix de un franc huitante centimes par perche pour les murs neufs et de huitante centimes, aussi par perche, pour les murs à retenir. Ces murs devront avoir 3 ½ pieds de hauteur et 2 ½ pieds de largeur et être faits pour le 20e mai 1865.

A17, du 29e 8bre 1864. La municipalité, ayant chargé la section de faire un rapport sur la valeur que peut avoir la propriété provenant de feu David Joseph Cart à la Fontaine aux Allemands qui a été achetée pour le compte de la commune. La section décide de se transporter en corps sur les lieux.

A17, du 4 février 1865. (Pas d'impôt sur les boissons pour Lucien Reymond à la Fontaine aux Allemands cette année-là).

A17, du 13e avril 1865. Il est déposé sur le bureau la réponse des hameaux de Combenoire, de Fontaine aux Allemands et Séchey concernant le projet de réorganisation des écoles de la commune, par laquelle ils protestent contre ce projet et demandent le maintien du système scolaire actuel. En conséquence la municipalité ayant décidé le maintien du projet, renvoie ces réponses au Département de l'instruction publique et des cultes pour qu'il en décide définitivement en se conformant aux articles 4 et 5 de la loi.

A17, du 17e juin 1865. Il est déposé sur le bureau deux pièces écrites par lesquelles Lucien-Reymond Cart domicilié à la Fontaine aux Allemands a droit au passage et à la fontaine des charrières à l'Allemagne.

A17, du 5e août 1865. M. Lucien Reymond à la Fontaine aux Allemands demande les mesures que nous avons prises pour réparer le couvert et la fontaine, lieu dit aux Charrières, lui répondre que pour cette année la commune ne fera pas de réparations.

La municipalité charge la section des domaines d'assister à la vente des pâturages de défunt Félix Meylan, chez Moïset Cart, afin d'en faire l'achat s'il y a lieu sous réserve des ratifications légales.

A17, du 2e janvier 1866. (Retour de Lucien Reymond à l'impôt sur les boissons. Est cité au no 8 et dernier : Reymond-Cart Lucien ; restaurant, 75 francs).

A17, du 2e juillet 1866. Une lettre de M. Lucien Reymond à la Fontaine aux Allemands concernant des réparations à faire à la fontine et couvert des Charrières est renvoyée à la section des domaines qui est chargée d'examiner cette question et d'en faire rapport.

A17, du 7e 7bre 1866. Mr. Lucien Reymond-Cart à la Fontaine aux Allemands, renouvelle sa demande du 30e juin dernier afin de faire les réparations en commun au couvert et à la source de la fontaine aux Charrières. La municipalité sur le rapport de la section des Domaines, par l'organe de Mr. Meylan Charles municipal, qui avait fait l'offre au dit Reymond que la commune contribuerait à la réparation de la source, confirme le dit rapport, ce qui sera communiqué au dit Reymond.

A17, du 21 8bre 1866. Il est déposé sur le bureau une lettre de Mr. le Préfet de la Vallée demandant notre opinion sur la demande faite par les teneurs de pintes, François Guignard à la Frasse et Lucien Reymond à la Fontaine aux Allemands, tendant à ce que leurs établissements soient libérés de l'impôt des boissons, vu leur utilité comme asiles de refuge dans la mauvaise saison pour les gens qui viennent de travailler dans la forêt du Risoud.

La municipalité décide de répondre qu'elle ne peut considérer ces établissements comme asiles de refuge, mais qu'ils pourraient quelques fois être utiles aux voyageurs dans la mauvaise saison.

A17, du 29e octobre 1866. Il est déposé sur le bureau une lettre du hameau de la Fontaine aux Allemands réclamant environ quarante pieds de bois pour tuyaux, afin de réparer la source sur leur pâturage lieu dit aux Charrières.

La municipalité décide d'accorder le dit bois, et de convoquer pour le lundi 5e 9bre prochain à cinq heures du soir, une réunion de tous les ayant-droits à cette source pour s'entendre sur les réparations en commun à y faire.

A17, du 5e 9bre 1866. Ensuite de la convocation fixée pour ce jour concernant les réparations à faire à la source lieu dit aux Charrières (Fontaine aux Allemands), les ayants-droits à cette source ont été avisés. Comparaît pour et au nom du hameau de la Fontaine aux Allemands, Mr. Henri Lugrin, lequel expose que le dit hameau ne demande du bois pour tuyaux afin de réparer cette fontaine que dans le même cas, lorsqu'il est accordé à d'autres hameaux, que le hameau veut se charger de la réparation nécessaire, laquelle ne doit pas regarder la commune. Après avoir été entendu, la municipalité, considérant que cette fontaine ainsi que sa source est sur le terrain communal, décide de nouveau

d'accorder le bois demandé pour tuyaux et d'entrer pour sa quote-part aux réparations nécessaires à cette fontaine, ce qui sera communiqué au hameau de la Fontaine aux Allemands.

Mr. Lucien Reymond-Cart, à la Fontaine aux Allemands, sera avisé que la municipalité ne permet la construction d'un couvert sur le terrain communal, lieu dit aux Charrières, afin d'utiliser l'eau de cette fontaine, que sous la condition expresse qu'il soit accessible au bétail dans les faces au levant et au couchant.

A17, du 3e Xbre 1866. Le hameau de la Fontaine aux Allemands communique qu'elle ne peut accepter le bois pour tuyaux afin de réparer la fontaine des Charrières sous les conditions que nous avons posées, il demande de lui accorder ce bois purement et simplement comme aux autres hameaux, ou sinon les motifs de refus. La municipalité décide de maintenir la décision du 5e 9bre dernier, ce qui sera communiqué au dit hameau.

A17, du 17 février 1868. Patente no 27. Reymond Lucien à la Fontaine aux Allemands, restaurant, impôt 70.-, patente 20.-

A17, du 1er mars 1868, préavis sur l'impôt de consommation, Reymond Lucien, restaurant, 60.-

A17, du 8e juin 1868. Il est déposé sur le bureau la déclaration de visite médicale faite par le docteur Hofstaëtter des enfants de Combenoire et Fontaine aux Allemands, laquelle indique qu'il n'y a pas trace de gale et que les enfants sont en santé et ont la peau propre.

A17, du 13e juin 1868. Mr. Charles Meylan fait rapport qu'il a amodié pour une année au prix de vingt-cinq francs et sous réserve de ratification, les Charrières faisant partie du pâturage de la Fontaine aux Allemands.

La municipalité ratifie cette amodiation, ce qui sera communiqué au dit hameau, en l'avisant qu'on examinera la question d'échange qui avait déjà été projeté ou qu'elle retirera les dits pâturages.

A17, du 7e 7bre 1868. L'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands demande :

« Quatre vingt pieds de bois pour tuyaux afin de réparer les fontaines de leur pâturage.

Le bois nécessaire pour la couverture du puits de leur pâturage ainsi que pour un bassin pour ce pâturage ».

Vu que la fontaine sur leur pâturage, lieu dit aux Charrières, est utile pour abreuver le bétail de la montagne de l'Ordon, la municipalité décide de leur accorder sous les conditions de la décision du 5e 9bre 1866.

Quant au bois pour couverture du puits et bassin, la municipalité décide de ne plus l'accorder à aucun des hameaux.

A17, du 7e Xbre 1868. La municipalité, ensuite de rapport verbal, ratifie l'échange projeté entre la commune et le hameau de la Fontaine aux Allemands de la jouissance des Charrières contre celle du terrain provenant des pâturages Lugrin, côté bise, sous condition qu'il n'y ait pas de chemin à vent de la ligne fixée et que les frais de clôture soient à la charge du hameau.

A17, du 31 mai 1869. Ensuite du rapport des délégués, la municipalité ratifie le projet d'échange avec la Fontaine aux Allemands de la jouissance du terrain lieu dit aux Charrières, avec du terrain des communs Lugrin, à bise. Une convention devra être passée à ce sujet, le terme de la jouissance est fixé à trente ans ; les murs de clôture nouvelle sont à compte à demi entre la commune et ce hameau. Ce qui sera communiqué au dit hameau pour être soumis à la ratification de son Conseil Général.

A17, du 5e juillet 1869. L'administration du hameau de Combenoire demande de mettre à exécution la décision du Conseil communal concernant l'achat du terrain nécessaire au rélargissement du chemin tendant dès Combenoire au bas de la montagne ; elle demande aussi de nommer une délégation qui de concert avec les délégués des hameaux de Combenoire et de fontaine aux Allemands, examineront les changements et réparations qu'il y aurait à faire au chemin tendant dès le bas de la montagne de Combenoire au hameau de la Fontaine aux Allemands.

A17, du 5e juillet 1869. L'administration du hameau de la Fontaine aux Allemands donne connaissance des conditions qui ont été posées par le Conseil général de ce hameau pour l'échange de jouissance du terrain des Charrières contre une partie des communs de la commune provenant de Jaques Aron Lugrin, à savoir :

Que la commune jouira des Charrières comme le hameau en a joui jusqu'à présent.

Que les murs resteront intacts.

Que les réparations à la fontaine soient à la charge de la commune pendant la durée de l'échange soit jouissance, et sans être déplacée.

Que la durée de l'échange de jouissance est fixée à 25 ans.

Que le prix pour les murs à construire entre les parties est admis après réception ; ils devront être faits au plus vite, sinon la commune paiera la finance de douze francs pour l'amodiation des Charrières de cette année.

La municipalité approuve les conditions posées et une convention à ce sujet sera écrite et signée des parties.

Parchemin confié par Mr. Charles Capt, Abergement en 1591 d'Aymé & Pyrod Rochat (voir brochure : Auguste Piguet – Rémy Rochat, A la recherche d'un acte perdu (acte de 1591), Editions le Pèlerin, collection Jadis no 66, 1996).

Listage compris dans le texte :

Abraham Meylan gouverneur et syndic de la communauté du Lieu

Jehan fils de feu Guilliaume Reymond, idem

Vaulchy Aulbert

Sbastian Reymond

Pierre Meylan dict Perrod

Anthoyne Meylan le couturier

Loys Gaulaz

Claude Reymond

Jehan Meylan dict Pyrod

Philipe Estenoz

Guilliaume Meylan dict Pyrod

David Meylan dict Pyrod

Anthoyne fils de feu Guilliaume Meylan

Jehan Roschat le jeusne

Vauchy Roschat

Guilliaume fils de feu Vauchi Rochat

Michel Rochat

Anthoyne Humbercet

Jehan Nycolaz dict Gonettaz

Nycollas Lugrin

Jehan Lugrin dict Roz

Isaac Piguet

Pierre Meylan dict Pierrasset

Claude Meylan son frère

Jehan Quart

Guilliaumet Guigniard
Jaques Guigniard dict Vaulet
Jehan de feu Nycolas Nycolas
Noël Nycolas
Mathieu Reymond
Mathieu Guygniard
Anthoyne Guigniard son frère
Pierre Guigniard aussi leur frère
Anthoyne Guigniard dict Vaulet
Guilliaume Reymond
Joseph Reymond
Jehan Mareschaulx
Abel Tribilliet
Jehan Guigniard
Girard Simon
Jehan Guygniard
Pierre Nycolas
Loys Piguet
Claude Perriaulx dict Musi
Jaques Migniot
Anthoyne Piguet
Jehan Piguet son frère
David Reymond
Claude Bezensson
Anthoynollet Meylan
Jehan Quat
Anthoyne fils de Peyrasset Meylan
Moyse Viande
Jehan Goy
Michel Gaulaz
Jehan Reymond dict Pavoz

Nicollas Quat
Thivent Reymond
Mathieu Perriaulx dit Musi
Joseph Meylan
Jaques Goy,
Jehan Gaulaz
Pierre fils de Guilliaume Aulbert
Guillaume Piguet
Anthoyne Reymond
Michel Dey Praz
Petit Jehan Meylan

Liste des reconnaissants de 1600 – pour le Lieu –

David fils de feu Pierre Reymond
Abel fils de Guilliaume Reymond
Jehan fils de Guilliaume Reymond
Joseph fils de Nicolas Reymond
Jaques fils de Simeon Reymond
Jehan fils de Claude Reymond
Mathieu fils de Pierre Reymond
Abraham fils de Thyvent Reymond
Abel fils de Guilliaume Reymond
Anthoine fils de Pierre Reymond
Bastian fils de Guillaume Reymond
Joseph & Bastian fils de feu Claude Reymond
David de Thyvent Reymond
Noël fils de Guilliaume Nicolaz
Claude fils de Guilliaume Nicolaz
Jehan fils de Claude Nicolaz
Abel fils de Claude Nicolaz

Pierre fils de feu Claude Nicolaz
Jehan fils de Nicolas Nicolaz
Jehan fils de Mathieu Nicolaz
Lois fils d'Anthoine Piguet
Jehan fils de Aymé Piguet
Egrège Jacques fils de Nicolas Meylan
Jehan fils de Nicolas Meylan
Abraham fils de Nicolas Meylan
Pierre fils d'Anthoine Meylan
Jacques fils d'Antoine Meylan
Jacques fils d'Anthoine Meylan dit le Tissot
Petit Jehan fils de Guilliaume Meylan
Jehan & jehan Guigniard
Mahtieu fils de Jacques Guygniard
Pierre fils de Jacques Guygniard
Aymé fils d'Anthoyne Guigniard
Thivent fils de Jehan Guigniard
Jacques Guygniyard dit Vollet
Guillaume fils de Claude Guygniard
Abel fils de Michel Guigniard
Jehan fils de Pierre Guygniard
Vaulchy fils de feu Guilliaume Aulbert
Anthoine Humbercet
Michel Despraz
Nicolas Lugrin dict Rod
Jehan fils de Pierre Lugrin dict Rod
Simeon Meylan tuteur (Jehan et Anthoine viande)
Jehan Longchamp dict Chappla
Abraham Hugonet dict Chanoz
Jehan Hugonet dict Chanoz ?
Jehan fils de Jehan Cart

Abel de Jean Mareschaulx

Claude fils de feu Gonin Symon

Claude Perriaulx dict Musy

Jehanne relicte de Philippe Estiennoz dict la Dusse

Claude fils de Claude goy

Jehan Gaulaz et Elisabeth Nicolaz sa femme

Magdellaine fille de Pierre Lugrin

Liste des participants à la réception de Pierre Lecoultre et de ses frères comme bourgeois de la commune du Lieu, du 16 janvier 1612[2]

Joseph Reymond le jeune, gouverneur et syndic de la communauté du Lieu

Pierre Aubert idem

Abel Reymond juge

Abraham Meylan dit Perrod l'ainé

Simeon filz de feu Anthonin Meylan

Abel Nicolaz

Pierre Nicolaz son frère

David Reymond l'ainné

Jehan Guignard dict Dunant

Guillaulme Nicolaz dict Gonnettaz

Jaques filz de feu Aymé Rochat

Isaac Piguet le jeune

Conseillers des douzes commis et députés en dicte communaulté

Vauchy Aulbert

Bastian Reymond

Pierre Meylan dict Perrod,

Jaques Meylan son frère

[2] Voir brochure : Acte de bourgeoise de la famille Lecoultre, 1612, Editions le Pèlerin, collection « Familles et destins » no 2, 1996

Mathieu Goy
Jehan viande
Anthoine Nicolaz dict Gonnettaz
Pirottet Goy
Mathieu Lugrin
Jaques Meylan le tissot
Joseph Aulbert
Thiney Guignard dict Vaulet
Jaques Guignard dict Vaullet
Abel Nicolaz dict Humbert
Jehan Mareschaulx
Abraham Meylan le jeune
Noël Nicolaz
Claude son frère
Abraham Rochat le tissot
Jehan filz de feu Claude Nicolaz
Pierre Guignard
Jaques Reymond
Joseph Reymond l'ainé
Loys Piguet
Jehan Meylan
Gabriel Meylan son frère
Anthoyne Viande
Moyse Viande
Jehan Goy
Pierre Meylan du Rocheray
Claude Nicolaz dict Humbert
Anthoyne Rochat
Joseph Meylan
Jehan Gaulaz l'ainné
Groz Jehan Abel Trebilliet

Anthoyne Mareschaulx
Anthoyne Reymond
Abel Meylan dict Perrasset
David filz de Claude Meylan
Jehan Hugonnet
Simeon filz d'Anthoynollet Meylan
Noël Meylan son frère
Abel Viande
Jehan filz de feu Michel Gaulaz
Jehan Piguet
Anthoyne Piguet
Pierre Aulbert des Marestz
Abraham Cart
Claude Goy
Abel Guignard
Nicolas Lugrin
Jehan filz de feu Loys Gaulaz
Petit Jehan Meylan
Joseph Meylan dict Perrod
Abel Meylan dict Perrod l'ainné
Abel Meylan dict Perrod le jeune
David Meylan dict Perrod
Thiney Meylan dict Perrod son frère
Pierre Meylan des Vifforches
Jehan filz de Jehan Rochat
Abraham filz de Piraud Rochat
Jehan Rochat son frère
Vauchy Rochat l'ainné
Vauchy Rochat le jeune,
Guillaume Rochat
Piron Rochat

Jonas Rochat l'ainné

Jonas Rochat de l'Espinaz

Jehan son frère

Abraham Rochat le bon homme

Abraham Mareschaulx

Tous conseillers et preudhommes du village et communaulté du Lieu.

Devis faits par les maisonneurs pour les particuliers de Fontaine aux Allemands[3]

1e juillet 1818	Philippe Nicole de la Fontaine aux Allemands
1e juillet 1818	Louis Valter de Rougement, habitant au Bas de la Tépaz
19 juin 1821	Les frères Félix et Louis Piguet de la Fontaine aux Allemands
11 août 1832	Hameau de la FA, maison qu'il veut construire pour logement du régent et chambre d'école, avec grange et écurie, au dit FA
11 août 1832	Jaques Aron Lugrin, pour ses trois maisons, savoir deux contigües Sur-le-Crêt de la FA, l'autre située au creux de la FA
11 août 1832	Meylan Félix pour sa maison située à la FA
11 août 1832	Louis Reymond pour sa maison située sur le Crêt à la FA
17 juillet 1833	Jaques Ferdinand Dépraz, à sa maison située Vers chez Claude
28 juillet 1834	Fréderich Cart, à sa maison située Vers chez Claude
11 juillet 1835	François-Nicolaz Cart, à sa maison au bas de la Tépaz
7 août 1837	Louis Reymond, pour sa maison de la Fontaine aux Allemands

[3] Tirés des brochures suivantes : 1o Maisonneurs des temps passés, 1832-1838, registre des bois de construction pur les trois communes de la Vallée, Le Pèlerin 2004, Etudes et documents hors série no 1 2o Maisonneurs des temps passés, 1832-1835, on répare à tour de bras dans la commune du Lieu, Le Pèlerin, 2001, Etudes et documents hors série no 4.

Propriétaires à Fontaines aux Allemands selon le cadastre 1872-1877 :

Cart David Fréderic feu Abram Siméon
Cart Louis Aymé feu David Samuel
Cart Henri Auguste fils de David Frédéric
Cart Charles Eugène fils de David Fréderic
Commune du Lieu
Grobéty Pierre Jérémie feu Pierre Isaac
Guignard Louis Henri feu Pierre Henri
Hameau de Fontaine aux Allemands
Nicole David Philippe fils de David Joseph Philippe
Nicole Eugène Philippe fils de David Joseph Philippe
Nicole Emilie Emma feu Henri Louis
Nicole Léon Constant feu Henri Louis
Reymond François Lucien feu David Louis
Reymond Georges Fréderic feu David Louis
Reymond Georges Julien fils de Georges-Frédéric
Reymond Jules feu Charles Louis Ferdinand
Reymond Rosalie Fanchette feu Henri Samuel Cart femme de François Lucien
Roux Sophie née Maulaz

Naissances présumées à Fontaines aux Allemands à la fin du XIXe siècle selon ACL, IAA1 – par ordre chronologique et sauf oubli de notre part **–**

Reymond Julien Hermann fils de Georges Julien et de Julie Méry, bourgeois de l'Abbaye et du Chenit, né le 10 septembre 1876.
Reymond Marthe Julie Alicia fille de Georges Julien et de Julie Méry, bourgeois de l'Abbaye et du Chenit, née le 16 juillet 1878.
Cart Annette Zélie fille de Charles Eugène Frédéric et de Zélie Adèle, née le 6 juillet 1877.
Nicole Paul David fils de David Philippe et de Marie Henriette né le 15 août 1878.

Nicole Eugène Emile fils de Eugène Philippe et de Elisa Frédérique né le 28 janvier 1879.

Cart Cécile Alice fille de Charles Eugène Frédéric et de Zélie Adèle, née le 28 avril 1881.

Nicole Jules Edouard fils de Eugène Philippe et de Elisa Frédérique né le 7 août 1881.

Nicole Julien Henri fils de David Philippe et de Marie Henriette né le 6 décembre 1881.

Nicole Marie Amélie fille de David Philippe et de Marie Henriette née le 5 août 1884.

Nicole Hélène Anna fille de Eugène Philippe et Elisa Frédérique née le 6 novembre 1886.

Nicole Albertine Olympe fille de David Philippe et de Marie Henriette née le 27 août 1886.

Nicole Hélène Anna fille de Eugène Philippe et de Elisa Frédérique née le 6 novembre 1886.

Cart Aline Esther fille de Charles Eugène Frédéric et de Marie Léa Louise née le 5 juillet 1887.

Cart Emma Lydie fille de Charles Eugène Frédéric et de marie Léa née le 8 décembre 1888.

Nicole Adrienne Amélie Henriette fille de David Philippe et de Marie Henriette, née le 27 juin 1889.

Décès présumés à Fontaine aux Allemands à la fin du XIXe siècle selon le registre IAA1 des ACL – par ordre chronologique et sauf oubli de notre part -

Valter Frédéric Louis fils de Jean Louis et de Louise, originaire de Rougemont, né le 16 mars 1792, décédé le 28 juin 1876.

Valter née Nicole Lydie Henriette fille de Olivier et de Hélène Sophie, originaire par son mari, de Rougemont, née le 28 août 1800, décédée le 31 juillet 1877.

Valter née Dépraz Louise Emilie fille de Charles Louis et de Marie, originaire

de Rougemont par son mari, née le 10 novembre 1790, décédée le 5 mai 1877.

Nicole David Joseph Philippe fils de Abram David et de Suzanne Henriette, né le 6 juillet 1791, décédé le 31 mai 1878.

Reymond Jules fils de Charles Louis Ferdinand et de Charlotte né le 7 avril 1822 décédé le 21 juillet 1881.

Nicole Julien Henri fils de David Philippe et de Marie Henriette né le 10 décembre 1881, décédé le 19 juin 1883.

Cart David Frédéric fils de Abram Siméon et de Suzanne Henriette né le 18 mai 1802, décédé le 28 juin 1886.

Reymond Rosalie Fanchette fille de Henri Samuel Cart et de Aréthuse, née le 21 décembre 1817, décédée le 9 avril 1887.

Nicole Albertine Olympe fille de David Philippe et de Marie Henriette née le 27 octobre 1886, décédée le 18 août 1887.

Cart Emma Lydie fille de Charles Eugène Frédéric et de marie Léa, née le 8 décembre 1888, décédée le 10 décembre 1888.

NOTES SUR LES MAISONS DE FONTAINE AUX ALLEMANDS D'APRES LES ARCHIVES DU LIEU

D'après A1

1694 Moïse Meylan maître-charpentier de la Fontaine aux Allemands, 6 plantes pour rebâtir la grange et maison, au Risoud de LL.EE.

29 juin 1695 par Pierre Cart l'aîné de la Fontaine aux Allemands pour rebâtir sa cheminée qui tombe en ruine.

1695 Jean-Pierre Guignard de Vers chez Claude et Mathieu Guignard son frère.

1er avril 1700, idem pour Pierre Guignard chez Claude pour bâtir.

25 mai 1700, à Abraham Cart de la Fontaine aux Allemands, bois de LL.EE. pour réparation de ses bâtiments.

6 Xbre 1705, à Pierre Meylan charpentier de la Fontaine aux Allemands.

1706, bois accordé à Suzanne feu Jean Meylan de la Fontaine aux Allemands pour reconstruire sa maison. De même à Abraham feu Jaques Nicoulaz du même lieu pour la sienne avec ses indivis.

21 août 1707, à Joseph Nicoulaz dit Gonnettaz sa maison de la Fontaine aux Allemands et Marest pour avoir besoin d'être raccommodée.

6 novembre 1707, à Pierre Meylan charpentier de la FA, pour raccommoder sa maison et cheminée.

Plantes pour usages divers, A2

Le 19e juillet 1733, un à la veuve de Jean Jaques Meylan de la Fontaine aux Allemands, six plantes.

Le dit jour 25e juillet 1735, un à Nicoulaz de la Fontaine aux Allemands pour huit plantes.

Le 2e xbre 1736, un à Siméon fils Abram Nicoulaz dit Gounetta de la Fontaine aux Allemands pour leur maison des marais.

28 avril 1737, un à Joseph Nicoulaz de la Fontaine aux Allemands pour 24 plantes.

Le 20e avril 1738, un à Abram feu Abram Cart de la Fontaine aux Allemands, pour douze plantes.

Le 16e mai 1738, un au Sr. Pierre Moyse Reymond pour ses bâtiments de la Taipe.

Le dit jour 28e août 1738, un à Abram Cart l'aîné de la Font. Pour achever de bâtir et couvrir sa maison, l'acte qu'il a déjà eu il y a deux ans, il lui en manque douze plantes.

Le dit jour 28e, un à la veuve de feu le Sr. Capitaine Reymond pour achever de bâtir sa maison - où ? –

LISTE APPROXIMATIVE DES REGENTS DE COMBENOIRE ET DE LA FONTAINE AUX ALLEMANDS :

1720	Pierre Guignard	ACL, LA1
1719 – 1738	Pierre Piguet	décédé avant 1740
1745 – 1775	David Cart	

1797	David Cart	est-ce le fils ?
1797 – 1824	Moyse Joseph Cart	
1824	François Rochat	
1832 – 1833	David Frédéric Luquiens	
1836	Lugrin	régent provisoire
1839 – 1856	Philippine Cart	maîtresse d'ouvr.
184.	Valter	
1852 – 1886	Constant Piguet	dernier régent de l'un et l'autre hameau ; vit encore en 1892.

Notes :

* Julien Reymond a été régent à FA après que Constant Piguet ait arrêté en 1876. Il ne fit que quelques semaines et réclama inutilement sa paie auprès de la commune qui n'entra pas en matière, vu que le dit régent n'avait pas été nommé par elle.

* En 1727 il y a un régent Nicoulaz à Sur le Crêt. Serait venu contrôler au Lieu si les trompettes pouvaient convenir au temple. Régent à Fontaine aux Allemands et à Combenoire à une certaine époque, ou au Lieu, en remplacement du régent Simond par exemple ?

Les fontaines du hameau de la Fontaine aux Allemands[4]

Avec un nom pareil, il eut été étonnant que ce hameau n'eut pas de fontaine ! Et pourtant, pas plus qu'en d'autres lieux, il ne sera facile de mettre la main, d'une part sur celle qui a donné son nom au hameau, au début du XVIIe probablement, d'autre part sur les autres éventuelles que l'on put découvrir sur ce territoire.

Le document le plus intéressant à cet égard est le cadastre de 1814 qui fixe les positions de tous les points d'eau de l'époque.

Nous trouvons néanmoins quelques documents antérieurs faisant état d'une fontaine.

XVIIIe siècle

Le Châtelain de Romainmôtier,

A vous les sieurs Abram Isaac, Pierre, Jaques & Joseph Piguet frères de Combenoire, salut !

Les honorables Pierre et David Cart avec Pierre Nicoulaz dit Humbert, agissant tant à leurs noms qu'à celui de leurs indivis ainsi que tenementiers d'une fontaine, sise lieu dit proche leurs maisons de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, m'ont représenté que depuis quelque temps en ça vous profitiez de cette fontaine à leur préjudice en y abreuvant le bétail de votre montagne qui est assez nombreux, surtout lorsque cette source n'est pas abondante comme en temps de sécheresse, et que d'ailleurs vous n'avez jusqu'ici contribué pour la maintenance et réparation de cette fontaine. C'est pourquoi de leur instance il vous est défendu d'abreuver désormais votre dit bétail qui excède et va fort souvent au-delà du nombre de 20 pièces, sous peine de cinq florins par chaque fois qu'elles seront attrapées, à moins que ne leur fassiez voir des droits authentiques comme vous y avez droit. Ce que saurez par cestes et qui sera notifié à l'un de vous pour en rendre sachant vos autres frères.

Donné ce 18e (ou 16e) mai 1755.

J'ai notifié l'original de cette copie au dit Sr. Jaques Piguet par affiche à sa porte. Atteste ce 2me juin 1755. PA Reymond, officier[5].

Note : les frères Piguet étaient propriétaire de la montagne de Combenoire. Il est probable que lors des pénuries d'eau à leurs puits ou citernes, ils profitaient

[4] Nous avons en chantier l'histoire de Fontaine aux Allemands (ou La Fontaine aux Allemands) en douze volumes (authentique !). Celle-ci paraîtra ultérieurement ou tout au moins sera disponible dans nos archives publiques.

[5] AHFA, FC8.

de celle de Fontaine aux Allemands pourtant située de beaucoup plus à bise. Leur bétail devait emprunter la charrière commune que l'on retrouve positionnée sur les cartes de l'époque.

Le Lieutenant de Romainmôtier,

A vous les honorables (ou honnêtes) Abram Isaac, Pierre, Jaques et Joseph Piguet, frères de Combenoire rière le Lieu, salut !

Il m'a été représenté par les honnêtes Pierre et David Cart et Pierre Nicoulaz dit Humbert et indivis de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, sur le mandat que leur avez fait notifier daté du 10e du courant en réponse de celui qui vous firent signifier le 2e du dit, qu'ils ne peuvent se contenter des raisons que leur avancez à l'occasion la fontaine en question, en leur indiquant par vos dites lettres des droits particuliers d'abreuver vos bestiaux à dite fontaine, sans que jusqu'ici vous ayez fait exhibition d'aucun en votre faveur. C'est pourquoi ils vous somment encore amiablement et pour éviter frais, de leur faire production de vos dits droits entre ci et dès demain en huit jours, à défaut de quoi vous êtes de leur instance cités à paraître par devant la Noble Justice de cette ville le lendemain vendredi 27ème du courtant à cour ordinaire et heure de droit, pour vous y obliger et être dit droit jugé sur la validité et invalidité du mandat réciproquement obtenu, et ne paraissant, ils concluront contre vous selon droit au plus ample de leurs expositions. Ce qui sera notifié à l'un de vous pour tous. Daté ce 18eme juin 1755.

J'ai notifié l'original de cette copie au dit Abram Isaac Piguet. Atteste ce 19ème juin 1755. PA Reymond, officier[6].

Le Lieutenant substitué de Romainmôtier,

A vous Joseph Guignard du Lieu, salut !

L'honorable hameau de la Fontaine aux Allemands m'a représenté que vous envoyerez un troupeau de bêtes dès la Taipaz que tenez en amodiation du noble Seigneur d'Echichens à une fontaine qu'ils ont dans laquelle vous n'avez aucun droit et les privez par là de toute l'eau sans qu'ils puissent faire boire les leurs et sans savoir où aller faire boire, ce qui leur porte des grandes pertes, surtout par cette sécheresse. C'est pourquoi, à la réquisition du dit hameau, défense vous est faite d'envoyer aucune de vos bêtes à la dite fontaine ni d'y faire

[6] AHFA, FC9.

prendre aucune eau sous peine d'y être gagé et de payer tout dommage et outre dix sols de ban par chaque bête et chaque foi qu'elles y seront trouvées. C'est ce qui vous sera notifié pour conduite sous due proteste de frais.

Daté ce 6 Xbre 1766.

Je soussigné relate avoir notifié l'original de cette copie par affiche à la porte du domicile au susnommé Guignard. Atteste en absence d'officier ce 12e Xbre 1766. *Pierre Guignard conseiller*[7].

Le Lieutenant substitué de Romainmôtier,

A vous l'honorable hameau de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, salut !

Le Sr. Joseph Guignard du Lieu m'a contre informé sur la défense que lui avez faite notifier sous mon sceau en date du 6e Xbre dernier, d'abreuver son bétail à la fontaine que vous dites être la vôtre, ni d'y prendre aucune eau, en ce qu'il prétend de son côté que cette fontaine étant construite sur les biens communs qui ne sont pas plus à vous qu'à lui, il prétend par là même user de l'eau de dite fontaine pour ses besoins tout comme l'un de vous, et c'est ce que vous avez reconnu par la jouissance qu'il en a faite depuis passé dix ans à votre vu et su sans aucun empêchement, en sorte que par les dites raisons et autres à moi avancées, j'ai enlevé la dite défense en le laissant au bénéfice de jouir de la dite eau comme du passé, sauf à vous à le clamer selon droit si vous prétendez plus outre.

Ce qui sera notifié à l'un d'entre vous pour le dit hameau sous toutes dues protestes et contre protestes à vos protestes.

Daté ce 5 janvier 1767.

PA Reymond, justicier[8].

Ce jourd'hui 5e juin (s.d., situé vers 1770-1772), les tenementiers de la Fontaine aux Allemands étant réduit à la dure nécessité vu la rigueur de la saison de faire venir un homme étranger et entendu pour rassembler l'eau de la source de dite fontaine et la bien rétablir afin de pouvoir suffire au besoin ordinaire de chaque famille et ceux qui veulent en profiter ont consent ce dit jour par leur signé ci-joint :

(voir signature sur l'original de la page suivante)[9]

---

[7] AHFA FE11.
[8] AHFA FE12.
[9] AHFA, registre DA, vers 1770-1772.

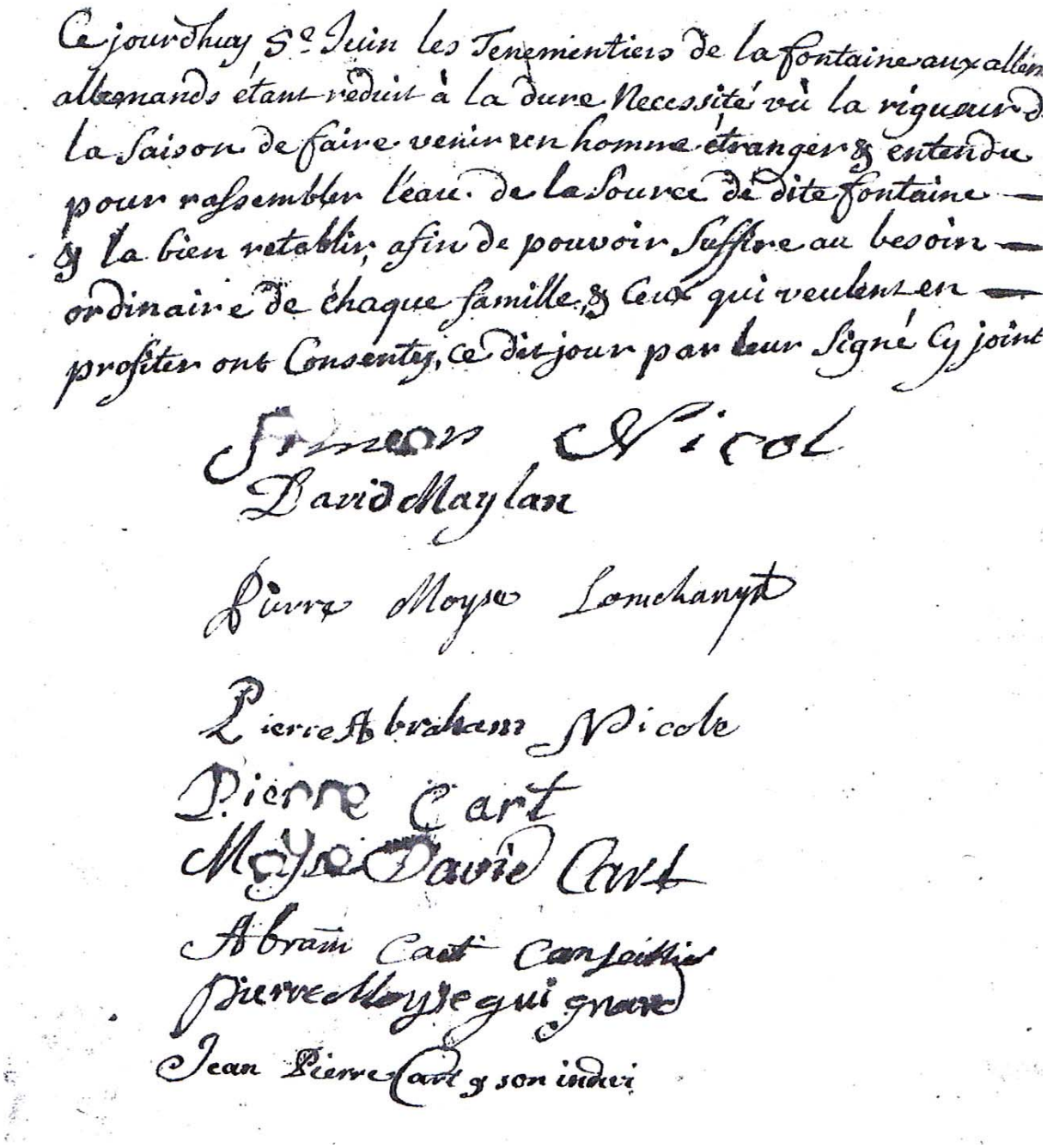

Ce jourdhuy 5e Juin les Tenementiers de la fontaine aux allem
allemands étant réduit à la dure Necessité vû la riguueur d
la Saison de faire venir un homme étranger & entendu
pour rassembler l'eau de la Source de dite fontaine —
& la bien retablir afin de pouvoir Suffire au besoin —
ordinaire de chaque famille, & Ceux qui veulent en —
profiter ont Consentis, ce dit jour par leur Signé Cy joint

Simon Nicol
David Maylan
Pierre Moyse Lomchampt
Pierre Abraham Nicole
Pierre Cart
Moyse David Cart
Abram Cart Conseillier
Pierre Moyse qui grave
Jean Pierre Cart & son indui

Liste de ce que le bassin de la Fontaine aux Allemands a coûté, tant pour le creusage que pour posage (ce dernier terme biffé) :

Livré à Abram Michel Rochat, 5 fl. 6

Pour deux personnes qui se sont aidée à la coupe et l'ébranchage (noté les Branche), le scier, 1

Pour le posé (noté pouze), 1 fl. 6

En 1789, payé à un maître fontenier de Morges qui est venu au Séchey. On l'a fait monter pour l'examiner pour la rétablir pour ses peines, 2/1/6

10/1/6

Le Sr. Siméon Reymond, la voiture, pour sa portion…

Le Sr. Samuel Piguet doit une journée que feu son père avait promis pour la réparation de dite fontaine qui ne l'a pas voulu payer, jamais un denier depuis qui a son pâturage[10].

XIXe siècle

Celui-ci nous fait retrouver le cadastre de la commune – ACL, GAB II, 1814 – qui va nous permettre de positionner tous les points d'eau de la Fontaine aux Allemands, puits et citernes y compris. On prendra connaissance en même temps de la totalité des maisons et voisinages composant FA qui fut longtemps, à l'instar des quatre autres villages de la commune, régi par les chefs de famille jusqu'au début du XIXe siècle, puis par un Conseil administratif et un Conseil général, tout au moins selon une forme exactement similaire.

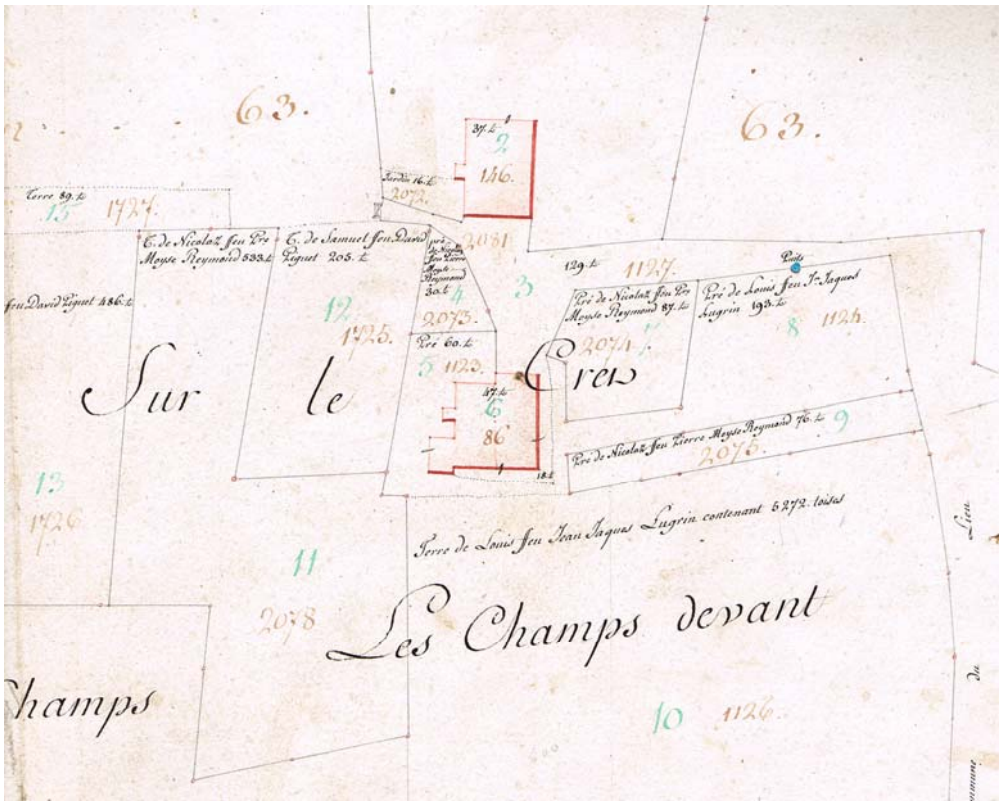

Plan 22, Sur le Crêt. Aucun point d'eau, citernes en particulier, à proximité même des maisons. Par contre un puits se trouve au bord de la charrière de desserte des deux bâtiments.

[10] AHFA NE 3, avec quelques rétablissement d'orthographe.

Plan 23, Chez Moïse Cart. Un puits à l'arrière du voisinage, et une citerne à l'avant.

Chez Moïse Cart au cœur de l'hiver 2011

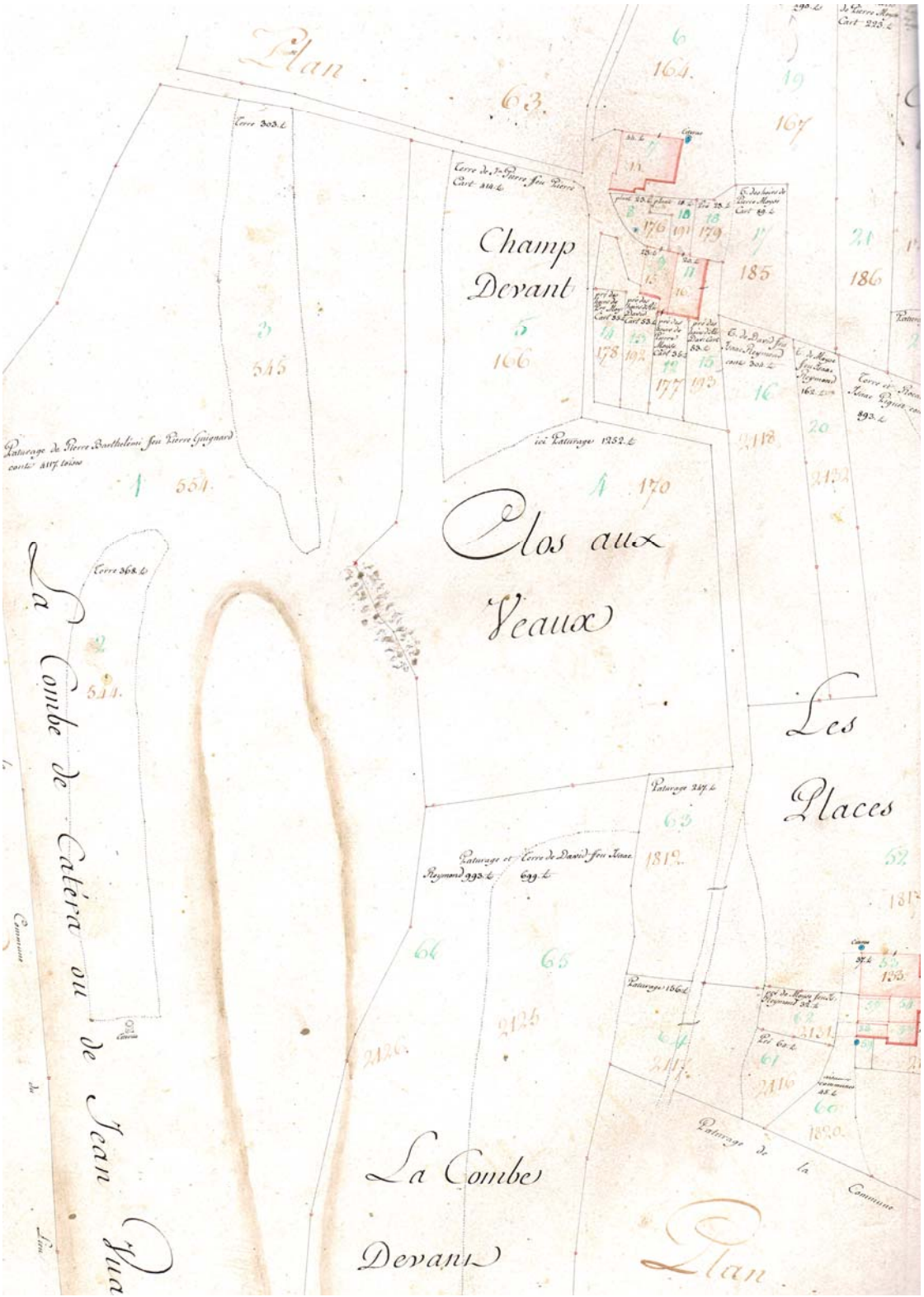

Plan 24, Fontaine aux Allemands. Pour s'y retrouver, précisons que le Risoud serait du côté d'en bas, et Sur le Crêt du côté d'en haut. Une citerne près de la grande maison du haut, et deux citernes à la maison du bas, dite chez le Poisson, bâtiment en son terme propriété d'un certain Lucien Reymond, futur emplacement du chalet de Chez Lucien. Les maisons du haut, disparues aujourd'hui comme toutes les autres, mis à part Sur le Crêt, se situent près du couvert de citerne actuel. Notons que les habitants de ce voisinage, sans aucun doute, menaient leur bétail boire à la fontaine du hameau que l'on découvrira au plan 63 plus bas. La distance n'était que d'une centaine de mètres.

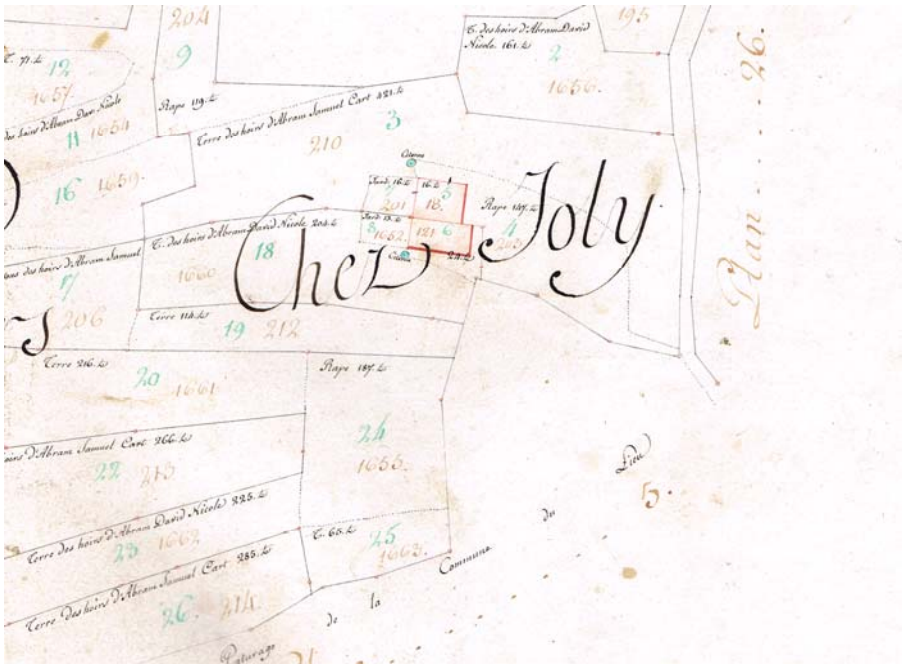

Plan 25, chez Joly. Où habitait Claude Nicole qui ne se trouvait donc pas à Vers chez Claude ! Deux citernes pour ce voisinage.

Plan 26, Vers chez le Crot. Une citerne devant la maison.

Plan 26. Deux citernes devant Vers chez Seillon et une devant Vers chez Claude.

Vers chez Claude à droite, et Vers chez Seillon à gauche, le tout au début du XXe siècle.

Plan 63. Pour s'y retrouver, le bâtiment du bas est l'une des deux bâtisses de Sur le Crêt. Le Risoud est du côté d'en haut. On découvre donc ici, au no 33 une fontaine couverte, qui se trouve possédée, tout au moins selon l'enquête sur les maisons de 1837, par les frères Lugrin de Sur le Crêt et de Fontaine aux Allemands (apparemment plusieurs bâtisses sont en leur possession). Une autre fontaine se trouve au milieu de la charrière plus à gauche. Vu sa situation elle doit quant à elle être commune. C'est probablement à celle-ci que venaient s'abreuver le bétail de Combenoire ou de la Tépaz quand la sécheresse sévissait. Le tracé des chemins montre par où l'on passait. C'est aussi très certainement la fontaine qui a donné son nom au hameau tout entier.
Notons encore qu'une maison, non répertoriée par les plans de 1814, se trouvait à bise de la fontaine couverte. On en découvre encore les ruines. Son existence est révélée par les plans des pâturages communs de 1790. A voir ci-dessous.

A l’emplacement de la future fontaine couverte, une simple citerne.

Du 26 février 1816

Concernant la fontaine de l'hameau, à porter au compte avec le Lieu. Il a été délibéré dans l'assemblée de ce jour de dresser un compte pour les réparations qui ont été faites à la fontaine de cette hameau et ensuite le porter en compte à l'hameau du Lieu pour leur faire payer leur septième, tant que la dite fontaine est sur le commun.

Du 23 mai 1818

Compte du Lieu pour la fontaine de l'Allemagne. Les dits délégués du Lieu ont approuvé la liste des réparations qui ont été faites à la fontaine de l'Allemagne les années dernières qui consistent pour le creusage d'un bassin fait en 1809, porté dans la liste à 25 batz 2, pour la voiture et le poser 10 batz, plus pour 2 journées pour avoir travaillé à l'entour de la source, pour les deux 20 batz 2 ; à Moyse Cart pour un petit cuvier pour la doy de la dite fontaine, 12 batz ; total de cette liste monte à 16 fl. 9 sols.

Du 7 juillet 1818

Avertissement aux frères Piguet des Marets (Marais) pour la fontaine. L'assemblée ayant chargé le recteur et le secrétaire d'avertir les fermiers des frères Piguet des Marets à devoir transporter la cloison de vers la fontaine à sa place où elle a été établie de tous temps et cela dans 24 heures, à ce défaut ils seront dénoncés au juge compétent pour leur faire payer l'amende pour avoir anticiper sur la commune. Les dits députés ont fait leur rapport et la chose a eu lieu et se sont conformés au dit avertissement ce que dit.

D. Cart secrétaire.

Du 3 mai 1819

Moi soussigné certifie avoir averti les sieurs Félix et Louis Piguet des Marets de la part des hameaux du Lieu et Fontaine aux Allemands à devoir produire aux dits hameaux leur droit et prétention qui prétendent avoir pour abreuver un grand troupeau de bêtes en passant par-dessus le commun des deux dits hameaux pour aller à la fontaine qui est placée … sur le commun de la commune du Lieu, et cela dans 2 fois 24 heures.

D. Cart conseiller[11]

[11] Toutes les notes de 1816 à 1818 tirée du cahier des procès-verbaux AA3.

Du 13 janvier 1821

Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands ayant pris connaissance que la source qui s'est trouvée au Comble ne pouvant rester comme elle se trouve à présent, ayant délibéré d'y faire à faire une tine pour tâcher de la faire à couler dans un bassin, ayant convenu avec le sieur Pierre Barthelemy Guignard qui s'est engagé d'en faire une de la hauteur de 5 pieds de roi et de largeur de trois pieds de vide au fond, bien cernée de 6 celques (cercles) au moins. C'est donc pour le prix de 10 francs de Suisse payables à la rendre sur place. Ainsi avons signé ce jour 13 janvier 1821[12].

Note : cette citerne est probablement située sur le pâturage commun.

Le registre des procès-verbaux de la commission du district de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments, commune du Lieu, nous donne quelques informations sur les points d'eau[13].

p. 51. Lugrin, les dits (Jaques Aaron feu Jean Louis et son fils Louis), au dit lieu (la Fontaine aux Allemands), un couvert de citerne construit sur le no 28 du plan fol. 63, contenant 8 ½ toises, article 1730. Il n'est pas porté au tableau et ne figure pas sur le plan. Juste valeur : fr. 100.-

p. 51. Lugrin Jaques-Aaron et indivis. Au dit lieu (à la Fontaine aux Allemands), un couvert de fontaine construit sur un chemin public contenant 2 toises. Plan fol. 63, sans no ni article. Prix de revient : fr. 80.- Conservation 6. Age 19 ans. Valeur locative nulle. Prix de vente nul. Juste valeur : fr. 60.- Ce bâtiment ayant une destination toute spéciale ne pourrait ni se louer ni se vendre.

Ainsi donc, selon ce dernier article, les frères Lugrin possédaient alors les deux couverts. L'une des deux fontaines devait néanmoins rester publique. Ce dernier couvert aurait été construit, selon les informations données, en 1818, soit quelque quatre ans après l'établissement des cadastres.

Notons ici qu'il existait encore une autre maison à la Fontaine aux Allemands, celle-ci dite Au Bas de la Tépaz, située à gauche de la maison dite Chez le Crot.

Du 26e mai 1838.

*Ayant tiré aux suffrages pour voir si l'on veut faire un bassin à la fontaine de la Lemagne, et les suffrages ont emporté pour en faire un et environ trente pieds (*de tuyaux*) pour conduire l'eau au bassin de cette fontaine*[14].

[12] AHFA, AA4.
[13] ACV, GEB 141/1.

Et nous arrivons enfin à l'époque de la construction d'un bassin en pierre en bonne et due forme. Nous sommes en 1872.

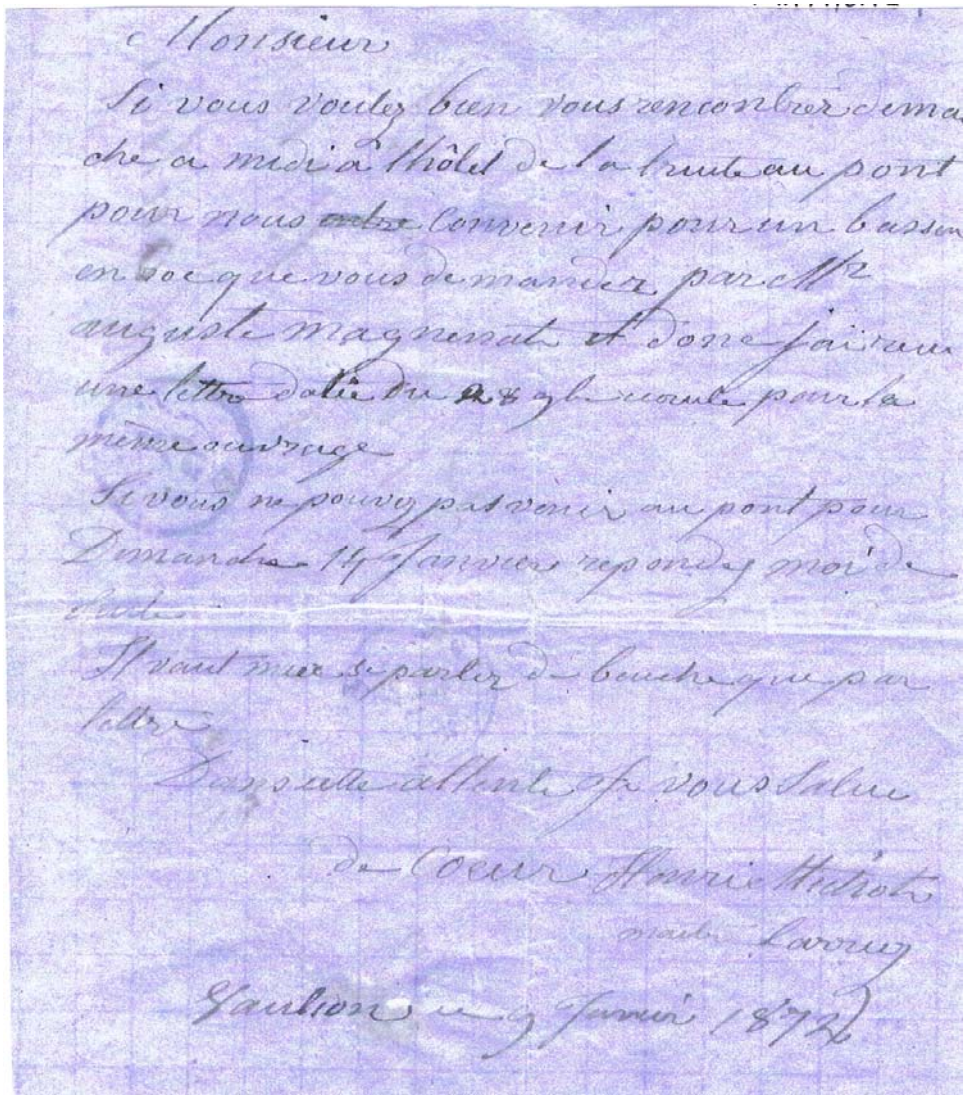

Monsieur

Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche a midi à l'hôtel de la truite au pont pour nous ~~entre~~ convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr. Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour la même ouvrage.

Si vous ne pouvez pas venir au pont pour Dimanche 14 janvier repondez moi de suite.

Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre.

Dans cette attente je vous salue de cœur Alexis Mathot

rue Larrey

Gaillon le 7 janvier 1872

Transcription :

Monsieur,

Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche à midi à l'Hôtel de la Truite au Pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr. Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour le même ouvrage.

Si vous ne pouvez pas venir au Pont pour dimanche 14 janvier, répondez-moi de suite.

Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre.

Dans cette attente je vous salue de cœur.

[14] AHFA, AA4.

Henri Michot maître carriez

Vaulion, ce 9 janvier 1872

La suite dans les procès-verbaux du hameau :

Ce même jour Louis Guignard a fait rapport qu'il avait été
a Vaulion pour reconnoitre le Bassin en pierre, et qu'il an
trouvé recevable tant pour la grandeur que pour être
de bonne pierre et bien fait, et qu'il avait convenu de
l'amener au plus vite, après avoir entendu le rapport Louis
Guignard, et Auguste Curt sont chargés de faire le necessaire
tant pour la reçue, que pour les doubles depuis le lieu
vers le puid chez Claude, Ensuite Mr le Président proposa a
l'assemblée comme n'ayant pas le l'argent en caisse si
quelqu'un voulait prêter au hameau 100 francs pour quelque
jour en attendant de savoir ce que le bassin voulait coûter
après avoir entendu la proposition Jules Reymond s'est chargé
de prêter 100 francs pour quelque jour et qu'il enverrait
pour le jour que Henry Michaud maître Carrieur arriverait avec
le bassin.

Encore ce même jour il a été convenu pour les murs indivis
entre le pâturage commun et les vers des saison sur le crest
qui se feroit par égalle portion et Jules Reymond est chargé
de les faire a faire au plus vite soit de 6 à 7 perches

Les Délibérations terminées la séance est levée

Le Secretaire
Jules Reymond

Ce même jour Louis Guignard a fait rapport qu'il avait été à Vaulion pour reconnaître le bassin en pierre, et qu'il l'avait trouvé recevable, tant pour la grandeur que pour être de bonne pierre et bien fait, et qu'il avait convenu de l'amener au plus vite. Après avoir entendu le rapport, Louis Guignard et Auguste Cart sont chargés de faire le nécessaire, tant pour la reçue que pour les doubles depuis le Lieu vers le puits Chez Claude. Ensuite Mr. le Président propose à l'assemblée comme n'ayant pas l'argent en caisse, si quelqu'un voulait prêter au hameau 100 francs pour quelques jours en attendant de savoir ce que le bassin voulait coûter[15]*. Après avoir entendu la proposition, Jules Reymond s'est chargé de prêter 100 francs pour quelques jours et qu'il envoyerait pour le jour que Henry Michaud maître-carrier arriverait avec le bassin*[16]*.*

Le hameau de la Fontaine aux Allemands tel qu'il est représenté sur une carte Vallotton de 1712[17].

Nous ignorons tout de ce qu'est devenu le bassin de 1872. Enlevé pour être déposé en d'autres lieux où il achève peut-être tristement sa carrière. Simplement tombé en ruines pour disparaître tout à fait, repris par la terre ? Qui le saura ou pourra nous le dire[18] ?

Pour les fontaines, voir aussi les notes des PV de la Municipalité proposées plus haut.

[15] Il est tout de même assez curieux que l'on ne sache pas le prix exact du bassin, vu que celui-ci est toujours stipulé dans le pache initial.
[16] AHFA, AA4, registre des procès-verbaux.
[17] ACL, GAB 4.
[18] Ce bassin avait probablement été fabriqué pour la région de Vers chez Claude plutôt que de la Fontaine aux Allemands proprement dite. Se trouverait actuellement comme bac à fleurs à l'arrière du chalet des Combes.

Compléments

Une promenade à la Fontaine aux Allemands du 24 août 2012

Le temps est quelque peu à la pluie après de longues semaines de canicule qui ont fait de ce mois d'août une vraie période de vacances.

Les pâturages offrent leurs couleurs d'été, verts foncés et bruns. L'espace de Fontaine aux Allemands, aujourd'hui pâturage de Chez Lucien, du nom de l'un des derniers habitants de ces lieux, n'est pas plus gai qu'il ne le faut, partagé par ses murs anciens de pierre sèche et par les barrières électriques actuelles sous lesquelles il faut se coucher pour passer. Heureusement, malgré ce ciel complètement couvert, le sol reste sec.

Voici la grande charrière où nous avons découvert sur les cartes deux points d'eau. Les bassins originaux ont naturellement tous disparu. La vie s'est retirée de cet endroit qui apparaît déserté. Un double bassin est plus loin en direction de Chez Moïse Cart. Il est alimenté par un tuyau de fer d'où coulent quelques gouttes d'eau qui serait capable de le remplir si cela s'avérait nécessaire, ce qui ne semble pas être le cas, le dit remplacé par une grosse bossette positionnée plus à l'est.

Rien n'est gai ici aujourd'hui. Le passé à peine à refaire surface. Non, les habitants de Fontaine aux Allemands sont loin dans un autrefois qui ne pourra se reconstituer que par le souvenir. Alors on évoquera la vie somme toute difficile en ces lieux, quoique néanmoins acceptable, puisque des hommes s'installèrent sur ces terres un peu séchardes pour y rester pas loin de trois siècles.

Seul vit le chalet de Chez Lucien où le berger vient de rentrer les bêtes pour la traite. Il est quatre heures et demie. L'heure de quitter les lieux où ce qui vous retient le mieux, ce sont ces murs de pierre sèche au trois quarts écroulés, délimitant d'anciennes parcelles qui figurent très certainement sur le cadastre de 1814, à la limite sur celui de 1875.

On se serait battu à l'époque pour un demi-mètre carré de territoire. Aujourd'hui la surface d'un seul tenant, propriété de la commune du Lieu, est immense que personne ne penserait à revendiquer avec une pugnacité aussi grande. Tout passe, tout lasse, l'homme habite et puis se retire. C'est dans l'ordre des choses.

Ci-dessus la grande charrière ou chemin public au bord duquel se trouvaient les deux anciennes fontaines. Celles-ci remplacées par deux bassins bien misérables, pour ne pas dire minables !

Vue sur chez Joly.

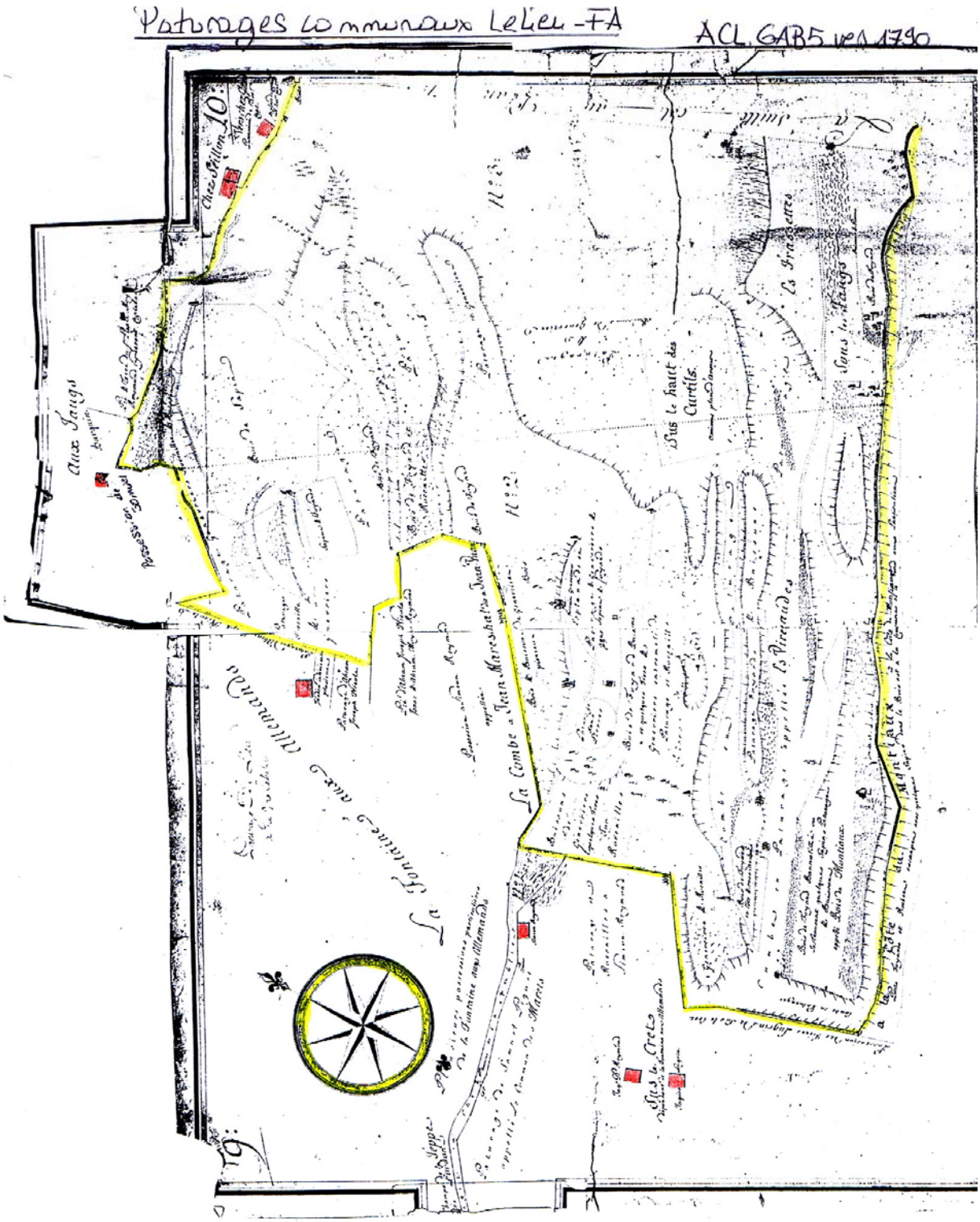

Cadastre de 1790, plan des pâturages communs de la commune du Lieu.

Cadastre de 1814, voir détail plus haut.

Tables des matières

Introduction	2
Notes prises dans les registres de PV de la Mun. du Lieu	4
Abergement de 1591 au Solliat, listage	12
Reconnaissances de 1600, listage	14
Acte de bourgeoisie Le Coultre du 16 janvier 1612, listages	16
Devis pour maisons	19
Propriétaires de maisons selon le cadastre de 1872-1877	20
Naissances	20
Décès	20
Autres devis pour les maisons	21
Notes sur les maisons	22
Bois pour usages divers	23
Liste des régents	23
Les fontaines	25
Compléments	41